

déjà, depuis quelques années, à nous obtenir ce résultat, ont cru pouvoir compter que l'exemption pour dix ans de tout droit d'accise sur le sucre de betteraves manufacturé dans la Puissance qui avait été voté en 1873 par la Chambre des Communes du Canada, serait prolongé de manière à ce qu'on pût bénéficier de cette exemption pendant les dix premières années de la fabrication du sucre jusqu'ici retardée par des difficultés sérieuses. Qu'après des années de labeur nous en sommes venus à ce point que nous pouvons maintenant considérer l'établissement de sucre de betteraves dans la province, comme assurée si le gouvernement fédéral veut étendre à dix ans, à partir d'aujourd'hui, l'exemption de tout droit d'accise sur le sucre de betteraves manufacturé dans la Puissance. Que cette Chambre a confiance que le gouvernement fédéral saura comprendre l'importance exceptionnelle de l'introduction de cette industrie en Canada, en accordant l'exemption demandée, et qu'elle sera unanime à applaudir à cet acte politique vraiment national."

A l'appui de ces résolutions, l'honorable M. Joly dit que le Gouvernement de la Confédération offrit, en 1873, d'exempter du droit d'accise, pendant dix ans, tout sucre de betteraves manufacturé dans la Confédération, et cette exemption est mieux prise par les capitalistes que le subside de \$7,000 par année, voté pour dix ans par la législature de Québec pour la première manufacture qui s'établirait dans le pays.

Les difficultés que rencontrent ceux qui veulent créer cette industrie sont très-grandes; et jusqu'ici on n'a pas réussi à le faire et l'exemption du droit d'accise expirera en 1883. Si le Gouvernement fédéral consentait à accorder l'exemption pour dix ans encore, il prouverait sa sincérité pour la protection des industries nationales. L'établissement de manufactures de sucre de betteraves aurait pour résultat d'améliorer notre système d'agriculture, et de donner de l'emploi à une grande partie de notre population et de garder dans le pays les sommes considérables qui, aujourd'hui, vont dans les Indes occidentales.

Il est digne de remarque, que le rebut de la betterave, après que la matière saccharine en a été extraite, peut encore servir pour la nourriture des bestiaux. C'est une question de la plus haute importance pour toute la Confédération et il espère que la Chambre lui donnera toute l'attention qu'elle mérite.

L'Hon. M. Beaubien qui seconda la proposition de l'Hon. M. Joly parla des succès obtenus aux Etats Unis dans la fabrication du sucre de betteraves. Il dit que la culture de la betterave dans le pays développera l'exploitation de nos mines de phosphate, parce que la culture de la betterave demande un sol bien fertilisé, et le phosphate est un puissant fertilisateur. Il dit que le climat du Canada est excellent pour cette industrie et il espère que l'Hon. Premier ministre fera tout en son pouvoir pour obtenir du Gouvernement fédéral tout ce qui est demandé dans les résolutions de l'Hon. M. Joly.

M. le député Racicot donna quelques renseignements sur la nouvelle manufacture de sucre de betteraves établie dans le comté de Missisquoi.

L'Hon. M. Chapleau félicite le chef de l'opposition sur ses résolutions qui seront approuvées sans aucun doute par l'unanimité de la Chambre. Il ne doute pas non plus que le Gouvernement fédéral sera heureux

de faire ce qu'on lui demande. Il rappelle les tentatives qui ont été faites jusqu'ici à Coaticook, à Québec et ailleurs, pour former des compagnies et signale les obstacles qui en ont retardé le succès. Aujourd'hui, dit-il, une manufacture est établie à Farnham et elle remplit toutes les conditions exigées pour avoir droit à la subvention. Le Gouvernement comprend l'importance de cette question, et il ne négligera rien pour favoriser cette industrie.

Les résolutions de l'Hon. M. Joly, ont été adoptées à l'unanimité.

CAUSERIE AGRICOLE

ADMINISTRATION DE LA NOURRITURE VERTE AUX ANIMAUX.

Parmi les questions d'hygiène vétérinaire qui intéressent les cultivateurs, il faut compter au premier rang "l'administration du vert aux animaux," c'est-à-dire la question de savoir à quel point la nourriture verte a des avantages pour la santé de nos animaux domestiques et pour la bonne économie de l'exploitation agricole.

Indication de nourriture verte.—Les chevaux qui, jeunes encore, sont soumis à un travail pénible et reçoivent de fortes rations d'avoine; les animaux déjà vieux, échauffés et qui se nourrissent mal; ceux qui ont le poil piqué, sec, brûlé, la peau adhérente, sont toujours soumis au vert avec avantage. Ce régime est surtout utile aux chevaux qui ont des inflammations de l'estomac et de l'intestin, avec constipation opiniâtre, à ceux qui sont atteints de jaunisses, d'affections cutanées rebelles, de crevasses persistantes, et de pousse.

Contre-indication de nourriture verte.—L'usage des fourrages verts cesse d'être un avantage pour les chevaux qui, tout en travaillant beaucoup, présentent les signes d'une bonne santé. Il est nuisible aux sujets affectés de maladies anciennes de poitrine, à ceux qui ont des gourmes mal guéries, des diarrhées chroniques épuisantes. Il est funeste aux animaux atteints d'altération du sang, d'anémie, d'hydropisies, aussi bien qu'à ceux qui portent d'anciennes maladies graves, comme le crapaud.

Epoque du vert.—La mise au vert commence à la fin de mai et le plus souvent au commencement de juin. Toutefois il est impossible de fixer une date précise, à raison de l'influence de la température sur la précocité des plantes, en raison même de la nature des fourrages employés et des conditions particulières dans lesquelles peuvent se trouver les animaux qui doivent être soumis au régime dont il s'agit.

Choix des plantes.—Le trèfle, l'herbe des prés, parfois les vesces, voilà les plantes dont on fait le plus souvent usage pour les chevaux.

Le régime absolu de vert doit être administré avec circonspection aux chevaux, et ce n'est que dans le cas de maladie qu'ils devront y être mis, car, lorsqu'ils sont obligés de supporter des travaux durs et fatigants, il leur devient inutile et même nuisible, puisqu'ils perdent, comme on dit vulgairement, leur haleine et leurs jarrets. Mais autant le vert est inutile